

Protection et mise en valeur de la Pointe Sauvage Municipalité de Les Bergeronnes



- ÉTUDE DE PRÉFAISABILITÉ -

présenté par le Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire



Août 2004

Partenaires financiers

Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire
Fondation de la faune du Québec



En collaboration avec: Municipalité de Les Bergeronnes (Logo)

Équipe de travail

Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire

Nicolas Roy, géomorphologue, M.Sc.A., directeur de projets
Marie-Hélène Cloutier, biologiste, B.Sc., chargée de projets
Karine Gingras, technicienne de la faune
Nancy Imbeault, secrétaire

Municipalité de Les Bergeronnes

Gaétan Turcotte, directeur général

Table des matières

1	Introduction et mise en contexte.....	1
2	Secteur d'étude.....	1
3	Mise en contexte et problématique.....	1
3.1	Description du milieu biophysique	1
3.2	Description du milieu humain.....	3
3.2.1	<i>Accessibilité et utilisation du territoire.....</i>	<i>3</i>
3.2.2	<i>Tenure des terres, zonage et statut</i>	<i>4</i>
3.3	Sources de perturbation.....	4
4	Synthèse des potentiels et contraintes	5
5	Conclusions et recommandations	6

1 INTRODUCTION ET MISE EN CONTEXTE

Le secteur des baies des Bergeronnes a été identifié, au cours des années 1997-1998, comme un milieu naturel exceptionnel grâce à une reconnaissance de Saint Laurent-Vision 2000. En effet, ce dernier fait partie des 37 sites protégés le long du Saint-Laurent (http://slv2000.qc.ca/plan_action/phase2/biodiversite/habitats/accueil_f.htm). Le Comité ZIP a aussi reconnu l'intérêt de cet habitat et a donc réalisé, en 2001-2002, une étude de caractérisation comprenant, en plus des baies des Bergeronnes, 12 autres habitats littoraux d'intérêt le long de l'estuaire maritime du Saint-Laurent. La Pointe Sauvage y a alors été identifiée comme un site à fort potentiel de conservation et de mise en valeur. Au printemps 2004, le Comité ZIP proposa à la municipalité des Bergeronnes de réaliser la présente étude de pré-faisabilité. La municipalité a alors manifesté une grande volonté de conserver et de mettre en valeur les deux baies ainsi que le Lac Salé et la Pointe Sauvage qu'elles entourent. Dans ce contexte, le Comité ZIP et la Fondation de la faune du Québec ont uni leurs efforts pour réaliser cette étude.

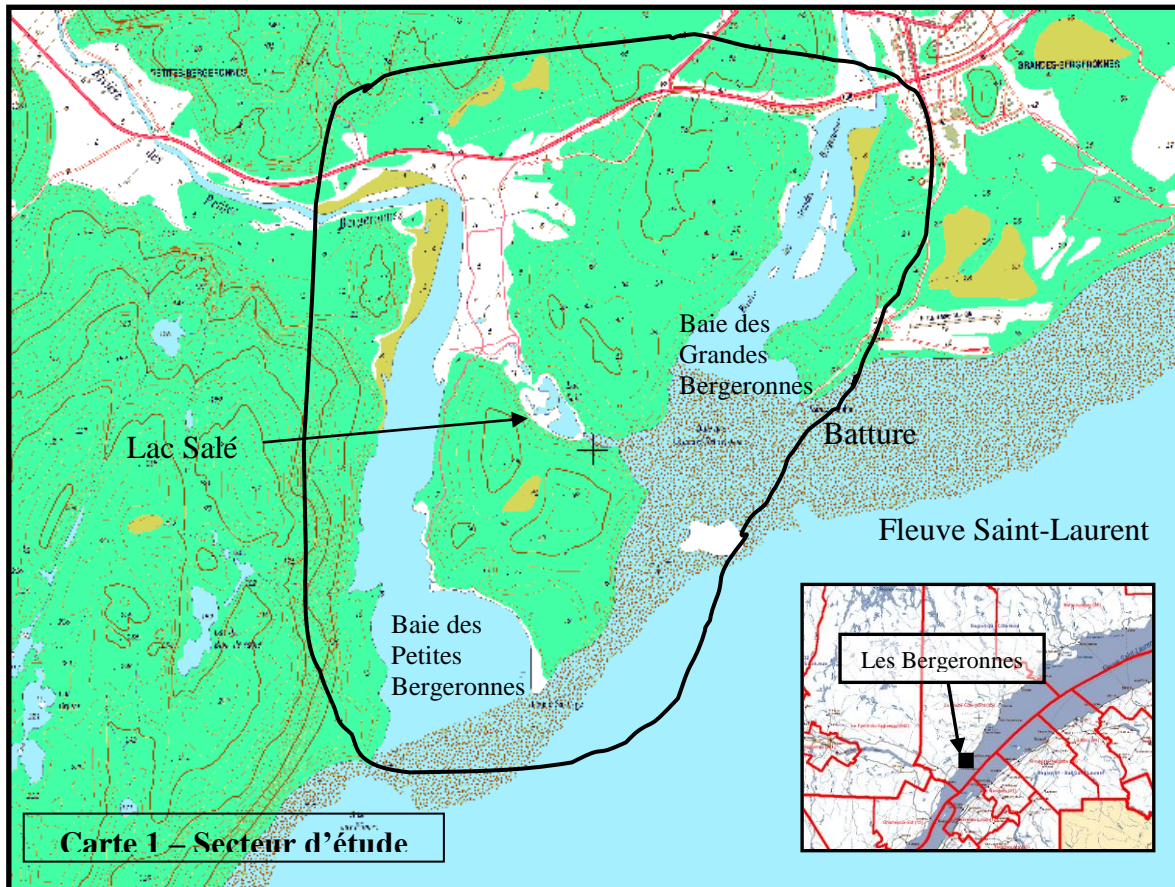
Tout d'abord, les informations contenues dans la fiche technique du Guide d'intervention en matière de protection et de mise en valeur des habitats littoraux¹ ont été étudiées et résumées pour les besoins de la présente étude. Ensuite, une visite du territoire a permis de compléter et de mettre à jour les données de la fiche ainsi que de proposer certaines actions qui pourraient être entreprises afin de protéger et, éventuellement, de mettre en valeur le milieu.

À noter que lors de la sortie terrain, l'effort a surtout été axé sur la baie des Petites Bergeronnes, sur le Lac Salé et sur la Pointe Sauvage. Ce document, quoique présentant certains aspects à considérer pour la baie des Grandes Bergeronnes, traitera donc surtout de ces 3 milieux.

¹ Naturam Environnement, *Guide d'intervention en matière de protection et de mise en valeur des habitats littoraux d'intérêt de la rive nord de l'estuaire maritime*, septembre 2000.

2 SECTEUR D'ÉTUDE

La municipalité des Bergeronnes fait partie de la MRC Haute-Côte-Nord et se situe à mi-chemin entre Tadoussac et Les Escoumins. La carte 1 ci-dessous présente plus précisément le secteur d'étude, soit les deux baies des Bergeronnes, le Lac Salé et la Pointe Sauvage.



3 MISE EN CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

3.1 Description du milieu biophysique

Le rivage des baies des Bergeronnes est surtout constitué d'affleurements rocheux. Les deux baies sont reliées entre elles par l'intermédiaire du Lac Salé (Photo1).

Les baies des Bergeronnes constitueraient une aire de repos, d'alimentation, de reproduction et d'élevage pour la faune avienne (Photo 2). Plus de 131 espèces d'oiseaux ont déjà été répertoriées dans ce secteur, qui est d'ailleurs reconnu en tant qu'aire de concentration des oiseaux aquatiques (ACOA) lors des migrations. L'endroit représenterait également une aire d'élevage importante pour l'Eider à duvet.



Photo 1 : Situé entre deux montagnes, le Lac Salé est lui aussi bordé par des escarpements rocheux abrupts.



Photo 2 : Les herbaçaiies salées situées en amont des baies sont fréquentées, entre autres, par le Grand héron.

La partie amont des baies des Bergeronnes renferme au total plus de 68 ha de marais salés. La majeure partie de cette superficie se retrouve dans la baie des Petites Bergeronnes et dans le Lac Salé (Photo 3). La Pointe Sauvage présente quant à elle une grande diversité d'écosystèmes, dont une prairie à l'extrémité ouest (Photo 4).



Photo 3 : Sur la rive gauche de la baie des Petites Bergeronnes, une portion du territoire situé au sud de la route provinciale 138 aurait autrefois fait partie intégrante de l'herbaçaiie salée située à proximité. Coupé de ses apports en eau salée par un chemin, ce milieu se serait progressivement transformé en prairie à graminées.



Photo 4 : Cette prairie offre une vue exceptionnelle sur la baie des Petites Bergeronnes et sur l'estuaire du Fleuve Saint-Laurent. Elle permet d'observer de nombreux oiseaux marins.

3.2 Description du milieu humain

3.2.1 Accessibilité et utilisation du territoire

Dans le secteur de la baie des Petites Bergeronnes, il n'existe présentement aucun équipement d'accueil en fonction. À partir de la route 138, un chemin en terre battue traverse le marais et permet d'accéder à la rive gauche de la rivière ainsi qu'à la Pointe Sauvage (Photo 5). Cependant, cet accès est pour l'instant fermé par une barrière cadennassée. Des sentiers permettent plus loin de parcourir la Pointe Sauvage (photo 6).



Photo 5 : Le chemin de terre battue mène à une vieille maison patrimoniale inexploitée, qui serait la propriété d'Héritage Canadien du Québec. Il permet également d'accéder à une baie que les cueilleurs de myes utilisent parfois pour se rendre jusqu'à un banc où la cueillette est actuellement permise.



Photo 6 : Les sentiers permettant d'accéder à l'extrémité de la Pointe Sauvage sont surtout accessibles à pied et sont plutôt mal balisés. Plusieurs d'entre eux se retrouvent sur des propriétés privées.

La route 138 longe un champ situé en bordure de la baie des Petites Bergeronnes. Ce champ, ainsi que l'herbaçaie salée attenante, sont utilisés de façon intensive comme pâturage pour les bovins (Photo 7).



Photo 7 : Le troupeau d'environ 100 individus peut accéder, à partir de l'herbaçaie salée, à la rivière des Petites Bergeronnes ainsi qu'au Lac Salé.



Photo 8 : Le troupeau a également accès au secteur du Lac Salé. L'herbaciaie salée entourant le lac est donc elle aussi gravement détériorée.



Photo 9 : Le milieu ne semble aujourd'hui alimenté en eau salée que par quelques tuyaux placés sous le sentier, ce qui limite le débit.

La municipalité des Bergeronnes rejette toujours ses eaux usées non traitées dans le secteur amont de la rivière des Grandes Bergeronnes, près de l'ancien pont de la route 138. Cette pratique a assurément des effets sur la concentration des coliformes fécaux présents dans l'eau de la baie des Grandes Bergeronnes.

4 SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET CONTRAINTES

Les principaux potentiels que présente ce site à l'égard d'éventuelles interventions de conservation et de mise en valeur sont les suivants :

- valeur écologique très élevée (herbaciaies salées, richesses des faunes aviennes et marines, diversité des écosystèmes);
- présence de cinq habitats fauniques reconnus en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune;
- présence du Parc marin du Saguenay Saint-Laurent;
- valeur reconnue au niveau municipal (zone de conservation), fédéral (Héritage Canada, SLV 2000 et Société canadienne de conservation de la nature) et privé (Héritage canadien du Québec);
- présence de services d'hébergement et de restauration à proximité (municipalité de Les Bergeronnes);
- présence de plusieurs organismes voués à la mise en valeur et à la conservation du site (Archéo-topo, École de la mer, etc.);
- présence d'un banc de Myes ouvert à la cueillette.

Les principales contraintes que présente le site à l'égard d'éventuelles interventions de conservation et de mise en valeur sont les suivantes :

- les herbaciaies salées sont détériorées (pâturage, remblais, sentiers de VTT);

- une partie des terres appartiennent à des propriétaires privés, ce qui augmente les efforts d'acquisition ou d'entente de conservation nécessaire à leur sauvegarde;
- la grande superficie du site rend les démarches de protection plus complexes;
- les sentiers parcourant la Pointe Sauvage sont mal entretenus;
- absence de bâtiment d'accueil utilisable et de stationnement dans le secteur de la Pointe Sauvage et de la baie des Petites Bergeronnes;
- présence d'éléments archéologiques, ce qui pourrait rendre plus complexes et plus coûteuses les démarches pour aménager certaines portions du territoire;
- sensibilité particulière de certains éléments écologiques (herbaciaies salées, certaines espèces d'oiseaux, etc.) face aux sources de perturbation.

5 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

En conclusion, il est clair que le site a été détérioré en raison des perturbations provenant du milieu agricole et ce, malgré une reconnaissance importante pour la conservation de la part du gouvernement, de la municipalité et des organismes de conservation. Les écosystèmes, notamment celui du Lac Salé, sont en effet très perturbés autant d'un point de vue hydrologique que faunique.

En fonction de l'état actuel du site, il apparaît nécessaire et prioritaire de procéder à la restauration des secteurs endommagés et ensuite de bien protéger le milieu avant d'envisager des interventions visant sa mise en valeur. Le Comité ZIP recommande donc qu'un plan d'actions soit réalisé pour restaurer et protéger les lieux avant d'y proposer tout développement de mise en valeur écotouristique. Il propose donc de réaliser dès cette année un plan de restauration visant les étapes suivantes :

- rencontrer les intervenants pour présenter l'état de la situation;
- négocier avec les usagers du monde agricole pour modifier l'accessibilité au site;
- déterminer avec précision les coûts de restauration et mettre en œuvre ce projet;
- renforcer à long terme la conservation de l'état naturel des lieux;
- évaluer le potentiel de mise en valeur écotouristique.

Enfin, les principales actions de restauration des lieux (étape 3 ci-haut) pourraient être les suivantes :

- limiter les superficies vouées au pâturage;
- enlever les canaux d'irrigation et/ou aménager des canaux ne créant aucune restriction à l'écoulement des eaux du Lac Salé;
- restaurer les herbaciaies salées situées en rive gauche de la baie des Petites Bergeronnes afin de permettre la recolonisation des plantes halophiles;
- évaluer le zonage actuel et les possibilités de modification;
- prendre entente avec les propriétaires privés afin d'assurer la protection des terres privées du secteur;
- mettre en place des mesures de conservation efficaces à long terme.

Certaines composantes d'un tel projet pourraient nécessiter, avant leur réalisation, un exercice d'évaluation de leur faisabilité. Une telle évaluation devrait aborder principalement les aspects touchant la restauration des habitats perturbés. La gestion des activités sur le site des baies de Bergeronnes étant actuellement assurée par six principaux groupes d'intervenants (Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, Héritage canadien du Québec, Société canadienne de conservation de la nature, ministère des Ressources naturelles, propriétaires des lots privés, Municipalité de Bergeronnes), la gestion et la prise en charge du site pourraient être facilitées par la création d'un comité réunissant les membres intéressés de chacun de ces groupes.